

**Bureau syndical du PETR Vidourle Camargue**  
**Compte-rendu de la réunion du 20 juin 2023**  
**à Aimargues**

Séance du 20 juin 2023

Date de convocation : 12 juin 2023

Membres en exercice : 10 titulaires

Membres présents : 7 à l'ouverture de la séance

Membres votants présents : 7

Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 0

Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance : 0

Procuration non retenue : 0

Nombre total de voix : 7 à l'ouverture de la séance

Le quorum est atteint 7/10 présents à l'ouverture de la séance.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juin à onze heures, le Bureau Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Aimargues.

Présents :

Titulaires avec voix délibérative : Pierre Martinez, Philippe Gras, Thierry Féline, Loïc Fataccioli, Véronique Martin, Josiane Rosier-Dufond, André Brundu.

Absents excusés : Thierry Agnel, Jacques Gravegeal, Jean Denat

Administration :

Maxime CHARLIER, Directeur du PETR Vidourle Camargue, Catherine BAZILE, Assistante de direction.

Ordre du jour :

Délibérations par délégations :

Pas de délibération

Rapports préparatoires pour le prochain comité syndical :

1. Remplacement et élection de la 6ème Vice-présidence constituant le Bureau syndical
2. Approbation de la convention entre la Région Occitanie et le PETR Vidourle Camargue pour la connaissance du patrimoine
3. Validation des avenants « Bourg-Centre Occitanie 2022-2028 » des communes de Sommières et de Calvisson
4. Approbation des ORT dans le cadre des démarches « Petites Villes de Demain »
5. Renouvellement de l'utilisation de la marque « Vignobles et découvertes » pour les partenaires de la destination « Vignobles Vidourle Camargue »
6. Désignation des représentants au Comité Régional de Suivi Interfonds
7. Mise en conformité dans le cadre du décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 (réfèrent déontologie auprès des élus)
8. Approbation du projet Défi « Famille à Alimentation Positive » au titre du Plan Alimentaire Territorial Vidourle Camargue

Questions diverses :

9. Présentation de l'annuaire des projets et principes du guide des aides
10. Retour des services régionaux sur la « Dotation Innovation Expérimentation »
11. Nouveaux membres de la société civile du comité de programmation LEADER 2023-27 et du règlement du GAL
12. Intervention du président du conseil de développement

M. Le Président Pierre Martinez ouvre la séance après l'accueil des élus et le rappel de l'ordre du jour.

## Délibérations par délégation

Pour le présent Bureau, il n'y a pas de délibération à prendre.

## Rapports préparatoires pour le prochain comité syndical

### 1- Remplacement et élection de la 6ème Vice-présidence constituant le Bureau syndical

**Exposé :**

Ce rapport sera présenté par M. le Président.

Il s'agit de procéder au remplacement de M. Griselin (6ème Vice-président en charge du PAT et du soutien à la ruralité occupée), démissionnaire.

Il n'y a pas de question.

### 2- Approbation de la convention entre la Région Occitanie et le PETR Vidourle Camargue pour la connaissance du patrimoine

**Exposé :**

Ce rapport sera présenté par Mme Martin.

L'objectif de cette convention consiste pour la Région d'accompagner le PETR Vidourle Camargue dans son entreprise de sauvegarde des données d'inventaire préliminaires. Elle met à disposition du PETR ses outils et son ingénierie pour garantir la qualité scientifique de sa documentation.

L'inventaire du PETR rejoindra ainsi l'inventaire général du patrimoine culturel du ministère chargé de la culture.

Il a été décidé de sauvegarder les informations déjà récoltées sur le territoire en complément des enquêtes thématiques sur les caves coopératives, la statuaire publique, le patrimoine industriel et les textiles anciens menées à l'échelle du département.

Pour l'année 2023, les pistes de travail sont l'étude du patrimoine bâti et mobilier des églises et temples du territoire.

L'agent patrimoine du PETR sera missionné à mi-temps. Le financement du poste pourra faire l'objet d'une convention financière instruite chaque année pour les exercices 2024-2025.

Il n'y a pas de remarque sur ce rapport.

### 3- Validation des avenants « Bourg-Centre Occitanie 2022-2028 » des communes de Sommières et de Calvisson

**Exposé :**

Ce rapport sera présenté par M. le Président.

La Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales, qui repose sur trois piliers :

- La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- Le rééquilibrage territorial ;
- L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie pour la période 2022-2028 par voie d'avenant pour les communes concernées par la première génération de ces contrats.

Ces avenants ont pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département du Gard, la Communauté de Communes du Pays de Sommières, le PETR Vidourle Camargue, la Commune de Calvisson, la Commune de Sommières.

Il a également pour objectif d'agir pour continuer à soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité de la Commune de Calvisson, ainsi que la qualité du cadre de vie des habitants, notamment dans les domaines suivants :

- La structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- L'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous ;
- Le développement de l'économie et de l'emploi ;
- La valorisation des spécificités locales.

Les communes de Sommières et de Calvisson sont aujourd'hui en mesure de déposer leurs avenants finaux pour la période 2022-2028 et de les soumettre au vote de la prochaine commission permanente de la Région Occitanie au mois d'octobre 2023.

Le rapport est approuvé par les élus.

#### 4- Approbation des ORT dans le cadre des démarches « Petites Villes de Demain »

**Exposé :**

Ce rapport sera présenté par M. le Président.

Les communes de Sommières et de Calvisson se sont engagées dans le programme de l'Etat « Petites Villes de Demain », en tant que pôles-structurants de la Communauté de communes du Pays de Sommières.

La signature d'une convention-cadre, qui formalise le projet de territoire et vaut ORT (Opération de Revitalisation du Territoire), et qui permet, sur la base d'un diagnostic, d'une stratégie de revitalisation et d'un plan d'actions, de mobiliser les moyens des différents partenaires.

Les avantages concrets et immédiats de l'ORT confèrent des nouveaux droits juridiques et fiscaux, notamment pour :

- Renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville (dispense d'autorisation d'exploitation commerciale et possibilité de suspension au cas par cas de projets commerciaux périphériques) ;
- Favoriser la réhabilitation de l'habitat (accès prioritaire aux aides de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH), éligibilité au Denormandie dans l'ancien) ;
- Mieux maîtriser le foncier (droit de préemption urbain renforcé, droit de préemption dans les locaux artisanaux) ;
- Faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux (permis d'aménager, permis d'aménager multisites).

La convention d'ORT de la Communauté de communes du Pays de Sommières est signée entre l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI), les communes labellisées Petites Villes de Demain, l'Etat et ses établissements publics, le Département du Gard, la Région Occitanie et le PETR Vidourle Camargue. La durée de la convention ORT est fixée à une période minimale de 5 ans.

Le PETR mobilise, dans cette perspective, les moyens en ingénierie nécessaires et adaptés pour :

- Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) qui prend en compte l'ensemble des dispositifs portés par l'Etat dont le dispositif « Petite Ville de Demain » ;
- Contrat Territorial Occitanie (CTO) et sa politique « Bourg-centre » ;
- Approche territoriale Intégrée Priorité 5 du FEDER et autres dispositifs européens territorialisés (LEADER, DLAL FEAMPA).

Par ailleurs, en déclinaison du Pacte Territorial entre l'Etat et la Région, le PETR coordonne la mise en place d'un comité de financeurs à l'échelle de son territoire, regroupant les cosignataires CRTE/CTO, Départements, Région, ainsi que l'Etat.

Les communes de Sommières et de Calvisson sont aujourd'hui en mesure de déposer leurs ORT dans le cadre du programme Petites Villes de Demain.

Il n'y a pas de remarque.

## 5- Renouveau de l'utilisation de la marque « Vignobles et découvertes » pour les partenaires de la destination « Vignobles Vidourle Camargue »

**Exposé :**

Ce rapport sera présenté par Mme Rosier-Dufond.

Le 18 juin 2020, la Destination Oenotouristique « Vignobles Vidourle Camargue (qui réunit 6 AOP et 5 IGP, et plus particulièrement l'IGP Sable de Camargue, l'AOP Muscat de Lunel et les 2 AOP Languedoc St Christol et Sommières) » a obtenu le label national « Vignobles & Découvertes » porté par le PETR et 3 autres partenaires :

- Le Conseil Interprofessionnel des Vins AOC du Languedoc et des IGP Sud de France,
- Gard Tourisme,
- Hérault Tourisme.

Le renouvellement prévu du label pour la période 2023-2026, est une actualisation du réseau et une demande d'autorisation du droit d'usage de la marque auprès d'Atout France et du Conseil Supérieur d'Œnologie. Les motivations du territoire sont fortes :

- 1 : poursuivre notre engagement politique et économique.

Le PETR est un territoire de projet au service des acteurs locaux. Poursuivre cette aventure au sein du réseau national Vignobles & découvertes permet de créer du lien et de la valeur ajoutée au territoire. C'est l'assurance d'une cohérence d'actions et une mutualisation des moyens.

- 2 : continuer à déployer le label comme « outil » performant : Unique label fédérateur à l'échelle du territoire entre les professionnels du tourisme et viticoles et les institutions territoriales
- 3 : Répondre aux besoins des professionnels et les accompagner.
- 4 : « Monter en puissance » pour progresser et professionnaliser les partenaires. Recrutement en cours pour spécialiser la mission tourisme du PETR et le dédier à l'animation de la filière œnotourisme via le label Vignobles & découvertes.
- 5 : Gagner en notoriété pour une reconnaissance nationale

Les prestations œnotouristiques de qualité en Vignobles Vidourle Camargue offrent la possibilité de prendre le temps de transmettre passion et savoir-faire, pour mieux apprécier en toute convivialité.

- 6 : Capitaliser sur les efforts collectifs déjà fournis

- durant les 3 années de labellisation nationale,

- depuis 2011, date des premières concertations/mobilisations

Pour consolider la destination touristique et viticole, à part entière grâce au label et son portage National.

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans sur la période 2023-2026. Elle prendra effet à partir de l'acceptation de la demande de renouvellement du droit d'usage de la marque jusqu'à la prochaine date de demande de renouvellement fixée par Atout France.

M. le Président précise que les débuts de la labellisation ont été difficiles car concomitants avec l'arrivée du COVID, mais c'est une démarche qui a du sens au regard de notre stratégie et de la mutualisation des 5 offices de tourisme du territoire.

Mme Rosier-Dufond se satisfait des 113 partenaires impliqués dans cette démarche de partage, d'échanges et de dynamisme.

Il n'y a pas de remarque sur ce rapport.

## 6- Désignation des représentants au Comité Régional de Suivi Interfonds

**Exposé :**

Ce rapport sera présenté par M. le Président

Depuis 2014, les régions françaises sont devenues autorité de gestion du FEADER, FEDER et d'une partie de l'enveloppe régionale de FSE. Pour sa mise en œuvre ont été mis en place des instances de suivi et de concertation que sont le Comité Régional de Suivi Interfonds et le Comité Régional de Programmation Interfonds.

Dans le cadre de la mise en œuvre des Programmes européens gérés par la Région Occitanie, une liste recensant les structures membres de ce Comité est soumise afin que soient désignés les titulaires et suppléants, détenteurs du droit de vote.

Dans le cadre de la mise en place de ce vote, il appartient à chaque structure membre de désigner ses représentants (1 titulaire et 1 suppléant).

Le PETR Vidourle Camargue est représenté en application de son règlement intérieur par son Président en tant que structure sélectionnée pour la mise en œuvre de l'Approche Territoriale Intégrée (ATI).

Sont volontaires pour participer au Comité Régional de Suivi Interfonds :

- Pierre Martinez
- Josiane Rosier-Dufond

Les membres du bureau approuvent les candidatures qui seront soumises au vote en comité syndical.

### **7- Mise en conformité dans le cadre du décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 (réfèrent déontologie auprès des élus)**

**Exposé :**

Ce rapport sera présenté par M. le Président.

L'article 218 de la loi N°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale « dite 3DS » a complété l'article L.1111-1-1, du Code général des collectivités territoriales en prévoyant que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local défini dans ledit article.

Le décret du 6 décembre 2022 a précisé les critères de désignation du référent déontologue de l'élu local, ainsi que les obligations et les moyens à sa disposition pour l'exercice de sa mission.

Les missions du référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences, doit se dérouler avec le plein respect du secret professionnel, en application des articles 226-13 et 226-14 du code pénal et de la discrétion professionnelle. L'Association des Maires de France doit prochainement mettre à disposition une liste de professionnels habilités.

Compte tenu de son expertise dans le domaine du droit public et plus particulièrement en matière d'éthique publique, le cabinet (à déterminer) sera proposé pour accompagner les élus de la collectivité dans la prévention des conflits d'intérêts aux conditions suivantes :

Le cas échéant, la rémunération prend la forme de vacations dont le montant ne peut pas dépasser un plafond fixé par arrêté, à savoir 80 euros par dossier pour un montant prévisionnel annuel proposé de 800 €.

Les élus prendront position à partir de la liste fournie par l'AMF.

### **8- Approbation du projet Défi « Famille à Alimentation Positive » au titre du Plan Alimentaire Territorial Vidourle Camargue**

**Exposé :**

Ce rapport sera présenté par M. le Président.

Le PETR est labélisé « Plan Alimentaire Territorial » de niveau 1 (« en émergence ») par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation depuis mars 2022 et par convention du 21 novembre 2022 pour une durée de 3 ans.

L'objectif principal de ce Plan Alimentaire Territorial (PAT) est d'amorcer une vision prospective en définissant les objectifs stratégiques de manière concertée, utiles au développement d'une agriculture et d'une alimentation coordonnées sur le territoire.

En partenariat entre le PETR et les CIVAM, le Défi Famille Alimentation Positive est porté à l'échelle du PETR, il est prévu à travers ce défi FAP de permettre la mise en place de 3 équipes (pouvant aller chacune d'elle jusqu'à 15 foyers) afin de couvrir l'ensemble du territoire : La Vaunage, La Camargue et l'Est Héraultais.

Environ 45 foyers, exposés à toute forme de précarité seront approchés via les structures sociales du territoire.

Le programme est bâti sur 6 temps conviviaux co-pilotés et coordonnés par la Fédération Départementale des CIVAM du Gard ainsi que le CIVAM Bio 34 : atelier d'interconnaissance pour que les foyers assimilent le projet/ atelier « Diète » (décryptage des emballage, sensibilisation aux produits ultra transformés, lien tissé entre alimentation-nutrition-santé, etc.)/ Atelier de cuisiner (1 minimum voire plusieurs)/ 1 visite de ferme/ autre atelier optionnel selon choix des foyers (repas partagé, ciné débat, atelier culinaire, jeu de société sur l'alimentation, etc...

#### Dépenses prévues :

Prestataires	Désignation	Montant prévisionnel
FD CIVAM 30	Organisation défi FAP 2 équipes	19 310 €
CIVAM Bio 34	Organisation défi FAP 1 équipe	12 780 €
	<b>TOTAL</b>	<b>32 090 €</b>

#### Plan de financement :

	Taux	Montants sollicités
<b>LEADER</b>	64%	20 537,60 €
<b>CD 30</b>	10%	3 209,00 €
<b>CD 34</b>	6%	1 925,40 €
<b>Autofinancement PETR</b>	20%	6 418,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>32 090,00 €</b>

Mme Rosier-Dufond souligne l'importance du bilan final dans ce type d'action.

M. Fataccioli s'interroge sur la durée d'accompagnement des familles ainsi que les critères de sélections. Il est précisé qu'il durera 1 an.

Mme Martin se demande si la motivation des familles tiendra dans la durée.

Pour M. Martinez, si les publics sont parfois difficiles, l'action sous forme de défi apporte une motivation supplémentaire et que l'important est de sensibiliser à une alimentation équilibrée, de qualité, bio, locale et de saison, sans augmentation du budget ainsi que rencontrer, échanger, transmettre et partager avec d'autres foyers.

Le Bureau approuve le rapport et n'a pas de remarque.

### Questions diverses

#### 9. Présentation de l'annuaire des projets et principes du guide des aides

Les deux documents ont fait l'objet d'une large diffusion. Ils sont également disponibles sur le site internet du PETR. Une mise à jour régulière du guide des aides en ligne permet une information fiable et actualisée.

#### 10. Retour des services régionaux sur la « Dotation Innovation Expérimentation »

Ce programme en lien avec Contrat Territorial Vidourle Camargue 2022-2028 se décline en « fiches mesures » en cours d'élaboration. Les retours de la Région précisent notamment l'inéligibilité des études et des investissements photovoltaïques.

Il est proposé aux élus un comité de pilotage CTO avec à l'ordre du jour le programme opérationnel 2022-2023, perspectives des projets 2024, les avenants et candidature Bourg-Centre, la Dotation Innovation Expérimentation et les projets émergeant à l'ATI/FEDER. La date retenue est le 13 septembre après-midi.

## 11. Nouveaux membres de la société civile du comité de programmation LEADER 2023-27 et du règlement du GAL

### Membres actuels renouvelant leur engagement :

Claude CONSTANT	Membre du Comité de Programmation depuis 2007 Président du Conseil de Développement	Gallician (Vauvert)
Daniel REMY	Membre du Comité de Programmation depuis 2015	Vergèze

### Membres sortants :

- Annelise Chevalier : prise de fonction agent CCPC
- Patrick Bachy, Florence Couvreur et Catherine Berti n'ont pas souhaité renouveler

6 sièges sont disponibles

### Candidature de porteurs de projet bénéficiaire d'une aide LEADER sur le programme 2014-2022

Laure EMERY	Gérante Emery Traiteur	Aigues-Mortes
Gisèle OLLIVIER	Gérante Station BEE'S	Aigues-Mortes
Frédéric FONTVIEILLE	Gérant La cuillère Gourmande	Congénies

### Autres candidatures

Nathalie VAUCHERET	Auto-entrepreneur Ancienne correspondante Midi Libre Mise en place du <i>Permis de Louer</i> à Vauvert, Calvisson et Milhaud Parcours professionnel dans les ressources humaines et l'immobilier	Calvisson
--------------------	---	-----------

Le règlement intérieur du GAL est modifié :

- 1 siège = 1 personne (une personne ne peut avoir 2 voix).
- La durée de réponse à une consultation écrite est portée à 10 jours au lieu de 15 jours.
- Signature par les membres d'une attestation d'absence de conflit d'intérêt.

## 12. Intervention du président du conseil de développement

M. Constant, Président du Conseil de développement et M. Gras ont souhaité faire un point.

- Présentation des commissions et de leurs travaux
- Réunions plénières (4/an)
- Expression de la frustration de certains membres sur l'opérationnalité des actions des communes
- Interrogations sur la poursuite des thématiques des commissions
- Proposition des élus de thématiques
- Exclusion d'un membre

M. Martinez souligne le rendu remarquable des commissions et des présentations de qualité qui ont été faites dans les communautés de communes et les communes. Il comprend la frustration mais tient à rassurer le conseil de développement par l'ouverture de discussion et de prise de conscience des élus même si cela n'aboutit pas toujours et immédiatement à des actions opérationnelles.

La séance est levée à 12h30.

Compte-rendu rédigé le 21/06/2023 à Aimargues,

Le Président, Pierre Martinez



Syndicat Mixte  
PETR  
Vidourle  
Camargue

